

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFÈTE DU CHER

Bourges, le 8 juin 2016

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 8 JUIN 2016

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est réunie le mercredi 8 juin 2016 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, la demande d'autorisation d'exploitation commerciale suivante a été examinée :

Projet : **Extension de 6 440 m² d'un ensemble commercial de 5 410 m², portant sa surface de vente totale à 11 850 m², par la création de 11 cellules commerciales à Bourges (18000)**

Déposé par : SAS 3J 13 rue de Sarliève, COURNON D'AUVERGNE (63800)

Surface de vente demandée : 6 440 m²

La CDAC a émis un avis favorable par 5 avis favorables, 2 avis défavorables et 1 abstention.

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022- 18020 BOURGES Cedex -

TEL. : 02 48 67 18 18 - Télécopie : 02 48 67 34 37 - www.cher.gouv.fr